

MÉMOIRE

Un lieu de formation unique

Pour une relève forte et diversifiée

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
LA FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC

À LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE
L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Projet de loi n° 77
Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ)



Janvier 2021

Maison de l'UPA
555, boulevard Roland-Therrien
Bureau 105
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

450 679-0540

Un lieu de formation unique | Pour une relève forte et diversifiée



Table des matières

| | |
|-----------------------------------|----|
| REMARQUES GÉNÉRALES | 5 |
| RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES | 6 |
| RECOMMANDATION 1 | 6 |
| RECOMMANDATION 2 | 7 |
| RECOMMANDATION 3 | 7 |
| RECOMMANDATION 4 | 8 |
| RECOMMANDATION 5 | 9 |
| RECOMMANDATION 6 | 9 |
| RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES | 10 |
| RECOMMANDATION 7 | 10 |
| RECOMMANDATION 8 | 11 |
| RECOMMANDATION 9 | 12 |
| RECOMMANDATION 10 | 12 |
| CONCLUSION | 13 |
| RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS | 14 |



À propos de la FRAQ

Depuis sa fondation en 1982, la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a contribué à améliorer les conditions de démarrage et de transfert d'entreprises pour les jeunes agricultrices et agriculteurs d'ici en participant à de nombreuses réalisations : mise en place de programmes qui incitent à la formation agricole, création de fonds d'investissement pour la relève, et même des services de maillage entre les cédants et la relève.

Les actions posées par la FRAQ s'inscrivent dans une volonté de représenter les jeunes entrepreneures et entrepreneurs agricoles dans les lieux de décision, de défendre leurs intérêts lorsque la situation l'exige et de valoriser la profession agricole. Ainsi, le travail de l'organisation s'inscrit dans une volonté profonde de s'assurer du renouvellement des entreprises dans les milieux ruraux et, par fait même, de leur pérennité.

La FRAQ est affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA) et regroupe plus de 1700 membres de 16 à 39 ans qui gravitent dans le milieu de l'agriculture. L'adhésion y est volontaire.

Aujourd'hui, la FRAQ compte 13 syndicats régionaux établis sur l'ensemble du territoire du Québec. Ces groupes organisent des formations, des conférences et des activités sociales, gratuites ou à faible coût pour leurs membres dans le but de favoriser l'apprentissage, l'entraide et l'innovation dans le milieu. La FRAQ organise également des rencontres politiques avec les élues et élus des différents paliers afin de donner l'opportunité aux membres de discuter des enjeux qui les touchent et de proposer des solutions concrètes aux défis agricoles du XXI^e siècle.

Remarques générales

La Fédération de la relève agricole du Québec accueille favorablement le *Projet de loi n° 77, Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ)*. En effet, nous croyons que la décentralisation de l'administration des deux campus par la création de l'Institut est une bonne nouvelle puisque cela permet d'harmoniser davantage le milieu de la formation agricole avec le reste du milieu de l'enseignement.

D'une manière générale, nous voyons d'un très bon œil que la gouvernance de l'ITAQ passe d'une direction du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation (MAPAQ) à un conseil d'administration autonome. En effet, cela permettra de faciliter l'embauche du personnel en ne passant plus par les concours gouvernementaux, de rendre l'achat de matériel plus efficace et rapide, et finalement de permettre de diversifier les sources de financement des deux campus. Nous espérons que les nouvelles possibilités de financement que représentent les dons privés et les emprunts auront des impacts positifs et durables sur la capacité de l'Institut à dispenser une éducation de qualité.

Nous souhaitons également appuyer la présence de deux membres étudiants sur le conseil d'administration et le fait que les objectifs de parités soient inclus dans le projet de loi. Finalement, nous croyons que le projet de loi fait preuve de sagesse en laissant la possibilité à l'ITAQ de développer ultérieurement des formations universitaires, sans avoir à rouvrir la loi.

Un lieu de formation unique | Pour une relève forte et diversifiée



Recommandations spécifiques

Malgré notre accueil favorable du projet de loi et après avoir consulté nos membres, nous souhaitons vous partager quelques recommandations qui, nous le croyons, permettront d'améliorer la proposition législative.

Recommandation 1

Que l'ITAQ demeure sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Le projet de loi dans sa forme actuelle prévoit que l'approbation du budget de l'ITAQ ainsi que de son plan d'action demeurent sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. De plus, le ministre conserve également le pouvoir d'octroyer des mandats à l'Institut, tout comme celui de lui donner des directives concernant ses orientations et ses politiques.

Au cours des dernières décennies, le milieu de l'agriculture s'est grandement spécialisé sur le plan de la connaissance technique, mais aussi quant aux sources de financement. En effet, non seulement les futurs agricultrices et agriculteurs doivent élargir leurs connaissances pour assurer le succès de leur entreprise, mais elles et ils doivent également avoir recours à des moyens de financement qui sont adaptés à leur contexte particulier. C'est pourquoi il nous semble opportun que le financement *et* la formation soient tous deux sous la responsabilité d'un ministère qui comprend la réalité spécifique de la relève agricole.

Maintenir la responsabilité du futur institut au MAPAQ permet, à notre sens, de préserver l'exception du milieu agricole et d'assurer une meilleure adéquation avec les besoins de la main-d'œuvre. Depuis 1962, les l'Institut offrent une expérience différente en comparaison aux autres institutions d'enseignement dans des campus dédiés exclusivement à l'agriculture. Le milieu agricole est un secteur d'exception qui demande donc une approche spécifique en matière de formation et nous croyons que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est le mieux placé pour comprendre ce contexte. Ce dernier nous semble donc plus qu'adapté pour assumer la responsabilité de l'ITAQ.

De plus, en raison de la proximité avec le milieu, la formation générale (français, philosophie, etc.) que doivent suivre actuellement les étudiantes et les étudiants des programmes de diplôme d'études collégiales (DEC) est également en lien avec l'agriculture. En effet, lorsque les enseignantes et les enseignants de philosophie et de français sont engagés par l'ITA, elles et ils s'ancrent dans les intérêts de leur milieu. Il va sans dire que cela facilite également la compréhension des jeunes envers la formation générale dispensée dans leur lieu d'enseignement.

En conséquence, nous souhaitons réitérer notre appui au maintien de la responsabilité du futur conseil d'administration de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec au MAPAQ. Cela permettra de donner la liberté d'action nécessaire à la direction de l'Institut tout en gardant l'expertise privilégiée du ministère.

Un lieu de formation unique | Pour une relève forte et diversifiée



Recommandation 2

Que le mandat de transfert de connaissances de l'Institut soit précisé afin que ce transfert soit principalement dédié aux autres institutions d'enseignement qui offrent des programmes similaires.

Lors de son annonce, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur André Lamontagne, a spécifié à de nombreuses reprises que « l'objectif poursuivi est simple : que l'ITA continue de jouer son rôle de "vaisseau amiral" de la formation collégiale en agroalimentaire au Québec, au bénéfice du secteur et des entreprises qui en font partie. » Nous adhérons à cette vision. Cependant, nous croyons qu'il doit également en être le gardien en assurant la diffusion de la connaissance présente au sein de l'Institut vers l'ensemble des institutions d'enseignement dispensant des formations similaires.

Nous proposons donc que le dernier paragraphe de l'article 5 du chapitre II soit modifié ainsi :

L'Institut a également pour mission de faire de la recherche, de réaliser des activités de transfert de connaissances à l'ensemble des autres institutions d'enseignement qui offrent des programmes en agriculture, de s'assurer du rayonnement de la recherche dans la communauté et de dispenser des services destinés à répondre aux besoins de la collectivité qu'il dessert.

Comme le disait le ministre, une fois adopté ce projet de loi permettra à l'Institut d'avoir les coudées franches pour réaliser pleinement sa mission dans l'ensemble des régions du Québec. Cependant, pour le moment, la mission de celui-ci n'est accessible que dans deux campus – La Pocatière dans le Bas-Saint-Laurent et Saint-Hyacinthe en Montérégie. Pour nous, cette question d'accessibilité va au-delà de la question de compétitivité de la formation. Nous croyons qu'en ajoutant cette spécification à la mission de l'ITAQ, nous assurerons une meilleure qualité de la formation dans l'ensemble des institutions d'enseignement pertinentes, une plus grande harmonisation de la formation en agriculture au Québec et donc, une relève plus forte pour l'agriculture de demain.

Recommandation 3

Que la présence de membres étudiants sur le conseil d'administration soit représentative du nombre de campus, et ce peu importe le nombre de campus.

Tel qu'écrit précédemment, nous accueillons favorablement la présence d'étudiantes ou d'étudiants au conseil d'administration. Cela permet de donner une meilleure voix à la communauté étudiante, mais surtout de fournir une première expérience d'implication aux jeunes de la relève. Nous soulignons cependant que l'article actuel devrait être précisé puisqu'il peut laisser présager qu'il y a deux étudiantes ou étudiants par campus au lieu de deux au total, soit un par campus.

Nous croyons cependant que l'importance de la représentation de la communauté étudiante au conseil d'administration ne doit pas être réduite dans l'éventualité de la création d'un troisième,

Un lieu de formation unique | Pour une relève forte et diversifiée



voire d'un quatrième campus. Nous croyons que cela aurait aussi pour effet de diminuer la représentation régionale des réalités diversifiées des étudiantes et des étudiants sur les différents campus.

C'est pourquoi nous recommandons que le chapitre III, section I, article 16, alinéa 3 soit remplacé par :

deux membres étudiants désignés par l'association des étudiants, soit un par campus ou, si l'Institut en a plus de deux, une personne étudiante par campus, conformément à l'article 32 de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (chapitre A-3.01); en l'absence d'une association ou d'un regroupement d'association d'élèves ou d'étudiants accrédités, une réunion pour l'élection des deux membres étudiants est convoquée et présidée par le directeur général dans chacun des campus concernés

Devant une telle situation, nous croyons que le siège supplémentaire pour l'étudiante ou l'étudiant d'un éventuel troisième campus devrait être retranché des 10 sièges indépendants.

Recommandation 4

Que parmi les 10 sièges indépendants au conseil d'administration, un siège soit réservé à une personne diplômée de l'Institut âgée de moins de 40 ans.

À la Fédération de la relève agricole du Québec, nous veillons depuis plusieurs années à amplifier la voix des jeunes agricultrices et agriculteurs partout au Québec. Nous croyons que de leur laisser davantage d'occasions pour aborder les enjeux qui les intéressent est la meilleure façon d'assurer que les décisions prises dans l'ensemble des espaces publics répondent adéquatement à leurs besoins. C'est pourquoi nous croyons qu'il est nécessaire de leur laisser un espace supplémentaire au sein du futur Institut en réservant un siège à une ou un diplômé(e) de moins de 40 ans..

Nous proposons donc que soit ajouté un troisième alinéa au chapitre III, section l'article 16 paragraphe pour l'application du paragraphe 1° :

Un siège soit réservé à un membre diplômé de l'Institut âgé de de moins de 40 ans ; ce membre représente les jeunes diplômés de l'Institut et du milieu agricole.

En plus d'assurer une plus grande représentation jeunesse au sein du conseil d'administration, nous croyons que cela permettra à l'Institut d'être bien ancré dans le quotidien des jeunes de la relève et lui fournira une expertise essentielle sur les besoins du milieu. Nous souhaitons encourager la futur ITAQ à choisir en priorité parmi par des productrices et des producteurs de moins de 40 ans pour combler ce poste. Avec l'évolution rapide du milieu agricole, des nouvelles technologies et des nouveaux besoins, nous croyons que la formation doit toujours se positionner à l'avant-garde de ces changements. Ainsi, par son expérience, le ou la diplômé(e) de moins de 40 ans reflètera la réalité du quotidien du monde agricole et permettrait de partager une connaissance concrète et actualisée du milieu.



Recommandation 5

Que le mandat des administratrices et administrateurs du personnel et étudiantes ou étudiants soit renouvelable.

Par expérience, la clientèle étudiante apporte souvent des points de vue différents des autres membres d'un conseil d'administration. En effet, c'est là tout l'intérêt de les inclure dans le conseil d'administration, puisque ces membres sont fortement concernés par leur milieu d'enseignement. Il en va de même pour le personnel.

Le projet de loi limite cependant à un seul mandat celui des administratrices et des administrateurs étudiants(e)s et provenant du personnel. Cela ne nous semble pas justifié puisque les mandats des membres indépendants peuvent être renouvelés consécutivement ou non. Un membre du conseil d'administration issu du personnel ne devrait pas voir son implication limitée plus strictement que les membres indépendants. Il en va de même pour les étudiantes et les étudiants.

Nous croyons donc que le chapitre III, section I, article 19 devrait être modifié afin de permettre le renouvellement des mandats sur le conseil d'administration pour le représentant du personnel et les étudiants et étudiantes.

Recommandation 6

Que l'article 81 du projet de loi n° 77 soit modifié afin que les sièges étudiants du conseil d'administration soient occupés dès la première année d'application de la loi.

À l'article 81, il est inscrit que le conseil d'administration pourrait être formé sans la présence des personnes étudiantes au cours de la première année de gouvernance de l'ITAQ. Nous sommes d'avis que la présence étudiante est primordiale dès le début. Tel qu'écrit précédemment, les personnes étudiantes ont souvent un point de vue différent des autres membres du conseil d'administration dû à leur expérience collégiale. Nous comprenons que le présent article peut avoir été inclus dans le projet de loi en raison d'un possible manque de mobilisation qui créera une difficulté de recrutement des personnes étudiantes. Cependant, les associations étudiantes des deux campus sont déjà suffisamment actives pour pouvoir déléguer des personnes. Il importe que la vision et les revendications de ceux-ci soient représentées au sein du conseil d'administration dès la première année.



Recommandations générales

Précédemment, nous avons exprimé nos demandes de modifications législatives en ce qui a trait aux articles contenus dans le projet de loi. Nous souhaitons maintenant présenter certaines préoccupations plus générales, mais néanmoins importantes, que nos membres nous ont partagé et qui pourraient, à notre avis, améliorer la mise en place du futur Institut. Il s'agit de préoccupations générales qui, nous l'espérons, habitera l'esprit des parlementaires lors de l'adoption du projet de loi.

Recommandation 7

Que soient maintenues les ententes actuelles d'investissements des immobilisations malgré le changement de gouvernance.

En 2018, le plan économique du gouvernement prévoyait des investissements majeurs en agriculture, notamment pour assurer une amélioration de la productivité et effectuer un rattrapage technologique afin de pallier remédier aux défis de main-d'œuvre et d'autonomisation de l'industrie. L'objectif était de demeurer compétitif sur les marchés mondiaux. Ce que nous a appris la pandémie actuelle, c'est que ces besoins sont d'autant plus d'actualité, non seulement pour des raisons de compétitivité, mais surtout pour assurer une meilleure autonomie alimentaire du Québec. Ainsi, il va sans dire que pour atteindre les objectifs d'autonomie alimentaire annoncés par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation cet automne, nous croyons que la relève agricole doit bénéficier de la meilleure éducation possible dans un environnement novateur disposant d'infrastructures modernes.

L'ITA, qui dispense des formations technique et continue en agroalimentaire à ses deux campus, représente l'institution phare en la matière au niveau collégial. Afin de s'assurer que les infrastructures et les équipements mis à la disposition du secteur bioalimentaire soient adaptés et à la fine pointe de la technologie, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoyait des investissements de 80 millions de dollars pour :

- La mise à niveau des infrastructures et des équipements des campus de La Pocatière et de Saint Hyacinthe de l'ITA, afin qu'il soit en mesure d'offrir un cadre d'apprentissage évolutif et correspondant aux réalités actuelles de l'agroalimentaire ;
- La mise à niveau des infrastructures des centres d'expertise et de recherche avec les dernières technologies de pointe, dans l'objectif de favoriser la production de connaissances en réponse à des enjeux du secteur bioalimentaire ;
- La mise à niveau des infrastructures des laboratoires d'analyses alimentaires, de recherche et d'expertise en pathologie animale et d'expertise et de diagnostic en phytoprotection¹.

Ces investissements étant prévus sur 5 ans, soit après le changement de gouvernance amené par le projet de loi. Nous demandons à ce que le MAPAQ s'engage à réaliser les investissements

¹ CPTAQ (2018), *Budget 2018 : Le gouvernement investit dans le développement des infrastructure*, en ligne,

Un lieu de formation unique | Pour une relève forte et diversifiée



prévus et que la mise à jour des infrastructures soit complétée malgré le changement de gouvernance. Dans l'objectif d'améliorer la qualité de la formation des futurs étudiantes et étudiants, il nous semble vital de maintenir ces investissements et de veiller à une mise à jour constante des infrastructures de l'institution.

Recommandation 8

Que la recherche de dons serve à assurer une diversification de la recherche et des programmes dans les différentes productions et que les étudiantes et étudiants puissent participer aux différents projets de recherche au cours de leur formation.

Lors de la création des instituts en 1962, l'objectif était de « permettre l'émergence d'une profession intermédiaire entre l'agronome et l'agriculteur dont le rôle allait faciliter l'intégration en agriculture des développements techniques en vue d'améliorer la productivité et la rentabilité des entreprises »² (MAPAQ, 2012). Depuis, les établissements de formation du MAPAQ sont toujours demeurés des écoles spécialisées et constituent, au Québec, le plus important réseau d'enseignement technique en agroalimentaire.

Le visage de l'agriculture au Québec a cependant fortement changé. En effet, le modèle traditionnel de passation et de formation principalement par la famille a fait place à des entreprises agricoles plus spécialisées, mais surtout de plus en plus diversifiées dans leurs modes de production. De plus en plus d'entreprises se tournent vers des moyens de productions alternatifs, que ce soit dans la production biologique, mais également dans des milieux urbains et semi-urbains.

À la source de ces changements se trouvent les jeunes de la relève qui ont un intérêt marqué pour ces modèles alternatifs. À titre d'exemple, en octobre 2020, le centre de formation, de recherche et de transfert technologique, rattaché au Cégep de Victoriaville, enregistrait une forte croissance du nombre d'inscriptions dans leur programme de formation en culture biologique. Il dépasse même la capacité de leurs installations. Il en va de même pour l'agriculture urbaine et périurbaine, et ce dans l'ensemble des régions du Québec. L'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, dans le quartier Saint-Michel de Montréal, propose désormais à ses élèves une concentration axée sur l'environnement et l'agriculture urbaine. Cependant, des développements sont toujours espérés dans ces deux secteurs, notamment en matière de soins vétérinaires alternatifs nécessaires à la production biologique animale.

C'est pourquoi nous recommandons que le futur ITAQ utilise son droit de recherche de dons afin de développer principalement la recherche dans les secteurs non traditionnels. De plus, pour nous il est essentiel que les futurs agricultrices et agriculteurs puissent participer activement à la recherche scientifique collégiale. Cela créerait par extension une valorisation de la recherche au niveau collégial.

² MAPAQ (2012), *Institut de technologie agroalimentaire : Historique*, en ligne



Recommandation 9

Que le ministre veuille à confier comme mandat à l'Institut le développement d'un programme de mentorat au cours des prochaines années.

Depuis de nombreuses années, les jeunes de la relève nous ont manifesté le besoin de développer un service de mentorat afin de favoriser leur compréhension du fonctionnement du milieu agricole et de les orienter sur le développement de leurs projets. Actuellement des services d'accompagnement pour les cédants sont mis en place par des organisations spécialisées. Les services ARTERRE en sont de bons exemples.

Toutefois, la demande de mentorat est formulée principalement par des jeunes qui n'ont pas encore entamé leur processus de réflexion sur un possible achat ou rachat de terre. Ces personnes cherchent plutôt à en connaître davantage sur les défis typiques liés à une production spécifique, à comprendre le fonctionnement des demandes de financement, à identifier le meilleur modèle d'affaires à adopter ou simplement à savoir si leur formation les prépare adéquatement au marché du travail.

C'est pourquoi nous croyons que l'un des premiers mandats donnés par le ministre à l'ITAQ devrait être de développer un service de mentorat entre ces étudiantes et étudiants et des agricultrices et agriculteurs d'expérience. Ce service pourrait notamment être offert au cours de la deuxième ou de la troisième année de formation afin de bien préparer les étudiantes et étudiants à leur graduation.

Recommandation 10

Que sous la nouvelle structure, une attention particulière soit portée au financement équitable des deux campus.

Depuis leur création, les deux campus de l'ITA ont maintenu une identité propre, non seulement quant aux formations qui y sont données, mais également dans l'expérience donnée aux étudiantes et étudiants. En effet, les personnes graduées de chacun des deux campus développent un sentiment d'appartenance fort envers leur milieu d'études où l'agriculture est au centre des préoccupations quotidiennes. C'est pourquoi nous croyons qu'il est central de s'assurer que l'expérience de formation à l'ITAQ soit optimisée sur les deux campus actuels en favorisant un accès équitable à un matériel d'enseignement de qualité. Il nous apparaît important que l'expérience d'une étudiante ou d'un étudiant ne soit pas diminuée sur l'un des campus par rapport à l'autre.

Notre objectif est de mettre en lumière les différentes réalités vécues par les étudiantes et étudiants dans deux environnements d'enseignement, mais qui font néanmoins partie de la même institution. Ainsi, à notre sens, le changement de gouvernance et l'ajout de la possibilité de pouvoir contracter des emprunts pour l'ITAQ est l'occasion de réitérer l'importance d'accorder un financement équitable aux deux campus afin que chacune des futures agricultrices et chacun des futurs agriculteurs réalise son plein potentiel pour nourrir l'ensemble du Québec.

Un lieu de formation unique | Pour une relève forte et diversifiée



Conclusion

Ce projet de loi arrive à un moment charnière alors que la pandémie a fait réaliser à l'ensemble de la population québécoise l'importance de soutenir une agriculture d'ici. De celle-ci, les jeunes de la relève en sont la colonne vertébrale puisqu'ils assureront son maintien et son développement dans le futur. En réformant le fonctionnement de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, nous demeurons persuadés que le gouvernement accorde la liberté nécessaire à l'institution pour atteindre son plein potentiel. Nous croyons qu'avec nos recommandations, le projet de loi permettra également à la relève agricole de rayonner davantage et de s'approprier réellement cet important lieu de formation.



RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

| | |
|----|--|
| 1 | Que l'ITAQ demeure sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). |
| 2 | Que le mandat de transfert de connaissances de l'Institut soit précisé afin que ce transfert soit principalement dédié aux autres institutions d'enseignement qui offrent des programmes similaires. |
| 3 | Que la présence de membres étudiants sur le conseil d'administration soit représentative du nombre de campus, et ce peu importe le nombre de campus. |
| 4 | Que parmi les 10 sièges indépendants au conseil d'administration, un siège soit réservé à une personne diplômée de l'Institut âgée de moins de 40 ans. |
| 5 | Que le mandat des administratrices et administrateurs du personnel et étudiantes ou étudiants soit renouvelable. |
| 6 | Que l'article 81 du projet de loi n° 77 soit modifié afin que les sièges étudiants du conseil d'administration soient occupés dès la première année d'application de la loi. |
| 7 | Que soit maintenu les ententes actuelles d'investissements des immobilisations malgré le changement de gouvernance. |
| 8 | Que la recherche de dons serve à assurer une diversification de la recherche et des programmes dans les différentes productions et que les étudiantes et étudiants puissent participer aux différents projets de recherche au cours de leur formation. |
| 9 | Que le ministre veille à confier comme mandat à l'Institut le développement d'un programme de mentorat au cours des prochaines années. |
| 10 | Que sous la nouvelle structure une attention particulière soit portée au financement équitable des deux campus. |

